



# FSU 83

N°66

## Fédération Syndicale Unitaire VAR

### Un Roi sans divertissement ...



La réforme des retraites doit apporter plus de justice et au nom de ce grand principe, il a été mis en avant les différences qu'il faudrait gommer : différences entre le public et le privé, entre les régimes spéciaux et les autres ... Or la plus grande injustice sur les retraites, c'est le gouffre qui existe entre la retraite des hommes et celle des femmes : la pension de droit direct des femmes est inférieure de 42% à celle des hommes. Que fait-on pour lutter contre cette inégalité flagrante ? Qu'en disent les chroniqueurs économiques « spécialistes » des retraites ? Sont-ils ulcérés ? Obliger les entreprises à pratiquer la parité salariale ne coûterait pourtant rien et ne gâcherait pas leur « compétitivité » ! On voit bien que le discours sur la justice est à géométrie variable. En dressant les salarié-es les un-es contre les autres, on ne respecte pas les spécificités des métiers, leurs pénibilités, le contrat social passé entre employeur-es et employé-

es ... On ne peut pas en rester ainsi à un discours de surface sans regarder le détail de chaque régime or, comme dans une société de la communication il faut « globaliser » la parole publique, le débat est ainsi biaisé. La FSU entend bien pourtant faire entendre sa voix.

Les salarié-es ont parfois de la difficulté à se retrouver dans les discours sur les retraites, le poids de la crise est bien là. Pourtant une autre vision économique est possible : relancer l'emploi public, augmenter les salaires afin d'augmenter le nombre de cotisant-es et diminuer le chômage ne riment pas avec utopie. L'état peut le faire. Pourquoi ne pas le tenter ? Pourquoi s'enfermer dans une austérité qui n'aboutit à rien ? Les jeunes ont droit à d'autres perspectives : on ne peut pas demander aux salarié-es de cotiser plus longtemps, d'occuper donc plus longtemps des postes lorsque le nombre de sans-emploi ne cesse d'augmenter. Se battre aujourd'hui, c'est permettre à notre société de se construire demain sans laisser personne sur le bord de la route. N'en déplaise à certain-es, le syndicalisme n'est pas l'acteur social réactionnaire se drapant dans ses privilèges professionnels avec égoïsme ! Le syndicalisme est favorable à des réformes progressistes qui proposent des alternatives crédibles pour émanciper la société et la projeter dans un avenir meilleur. C'est dans cet esprit que la FSU avec l'intersyndicale se joint aux associations et syndicats de jeunesse avec des propositions concrètes comme la prise en charge des années d'étude, le refus de l'allongement de la durée de cotisation ...

Préparer l'avenir et bien sûr améliorer le présent : voilà notre objectif. Aujourd'hui, il est difficile pour beaucoup de vivre avec un salaire minimal. N'oublions pas, par exemple, que dans la fonction publique les petits salaires sont légion. Les discussions, qu'on ne peut malheureusement qualifier de négociations, sur les salaires des catégories C sont terminées. Les personnels de catégorie C auront un petit plus sur leur fiche de salaire mais dans deux ans, leur salaire sera au niveau du smic si rien n'est fait. Or, la catégorie C regroupe 46 % des agents de la fonction publique... Dans le privé, les salaires sont aussi tirés vers le bas, au final plus de deux millions et demi de salarié-es sont rémunéré-es au smic et c'est sans compter tou-tes les salarié-es qui sont juste au-dessus du smic. Le nombre de retraité-es pauvres augmente de la même façon. Les combats à mener sont donc nombreux !

Un roi comme n'importe quelle personne ne saura donner un sens à sa vie s'il ne poursuit pas un objectif et s'il se contemple dans sa solitude. Un-e citoyen-ne qui abandonne les luttes est certainement un être plein de misères.

Maryvonne Guignonnet, Secrétaire départementale de la FSU Var.

P1 : Edito.

#### SOMMAIRE.

P2 : Un nouveau contrôle des chômeur-es.

P3 : Portrait de salarié-es en lutte à Fralib.

P4 : Formation tout reste à faire ; Dans l'actualité.

P5 : Entretien ; Impôts, les plus modestes mis à contribution ; Dans l'actualité.

P6 : Collectif droit au logement ; Pourquoi faut-il augmenter les salaires dans la F.P. ? ; Débats : «Le Grand retournement» et «Retraites 2013 ... une nouvelle régression annoncée, enjeux et alternatives».

P7 : Pôle emploi et les emplois d'avenir ; Stage sur retraites dans le Var ; Hommage à Pierre Jacques.

P8 : Retraites, il faut oser prendre une autre direction.

juillet / août / septembre  
2013

Trimestriel N° 66  
Directrice de la publication  
Maryvonne GUIGNONNET  
N° de commission paritaire :  
0917 S 05032  
Marim, 1 rue Mansard,  
83000 Toulon  
Prix au numéro 0,76 €



## la Marseillaise

**PRENEZ LE TEMPS DE VOUS INFORMER AUTREMENT !**

Lisez la différence au Sud à gauche.

### Offre spéciale

**adhérent-es de la FSU:**

**DECOUVREZ**

**GRATUITEMENT LA MARSEILLAISE TOUS LES JOURS PENDANT 1 MOIS.**

Il suffit de découper et remplir cet encadré et

le renvoyer à : La Marseillaise, 19 cours Honoré D'Estienne d'Orves, BP 91862 Marseille cedex 1.

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

Age :

Tel :

e-mail :

# Toulon : on expérimente un nouveau contrôle des chômeurs...

A nouveau Directeur général, nouvelle feuille de route : Jean Bassères, pur produit organisationnel issu de la Cour des Comptes, a engagé Pôle Emploi dans un contrat avec l'Etat dénommé «Pôle Emploi 2015». Cette feuille de route comprend des volets expérimentaux dont un qui nous concerne particulièrement dans le Var : une équipe spécialisée dans le contrôle de la recherche d'emploi des personnes inscrites à Toulon.

Qu'on le dise tout de suite, à Pôle Emploi, nous n'avons pas de «problème de conscience» avec le fait de vérifier qu'une personne inscrite comme demandeur d'emploi «effectue des actes positifs et répétés de recherche d'emploi» puisque cela fait référence à un article du Code du travail, le L5411-8. En effet, cette «mission» fait partie du travail du conseiller. Cependant du vérificateur au contrôleur, il y a un fossé ! D'autant que la preuve d'une recherche d'emploi efficace s'apprécie de manière subjective, selon le type d'emploi recherché, le secteur d'activité... Qui plus est, de nos jours, les employeurs se donnent peu la peine de répondre aux candidatures qui ne les intéressent pas, même quand ils ont déposées l'offre eux-mêmes !

L'idée, de l'expérimentation, qui ne se veut pas être une «chasse aux fraudeurs» est d'appliquer l'affirmation que nous défendons depuis toujours au SNU à savoir que celui qui conseille ne peut pas être en même temps celui qui sanctionne.

En effet, même si les règles liées à l'inscription à Pôle Emploi sont posées dès le départ (dès le premier entretien consécutif à la démarche de s'inscrire), la relation de confiance que le conseiller se doit d'établir pour comprendre la problématique de la personne qu'il a dans son portefeuille, pour l'aider en la conseillant, en la guidant, ne peut se doubler du «pouvoir menaçant» de radier.

En dehors des radiations dites «automatiques», liées à l'oubli de s'actualiser en début de mois (le fameux pointage) ou à une absence non justifiée à un rendez-vous, les autres motifs de radiation sont inhérents à un diagnostic posé par un agent de Pôle Emploi qui constaterait une recherche d'emploi insuffisante, fumeuse, ou aurait vu le demandeur d'emploi refuser une prestation d'aide à la recherche alors qu'il n'a aucune piste. Or, bien que la sanction soit signée par le Directeur d'agence, le demandeur d'emploi visé par la sanction se doute bien que c'est vraisemblablement son conseiller qui est à l'origine de la procédure : qui le connaît mieux ?

Sachant qu'une fois le délai de radiation écoulé (2 mois dans le cas le plus courant) la personne qui se réinscrit se retrouve dans le portefeuille du même conseiller, on imagine à quelles situations

conflictuelles ou de défiance on aboutit généralement... C'est intenable tant pour le demandeur d'emploi que pour le conseiller !

Donc, pour les deux agences Pôle Emploi de Toulon, (Toulon-Carnot et Toulon-Est) une équipe spécialisée sur cette activité de contrôle a pris ses fonctions à la fin de l'été. Elle porte ainsi un regard neuf et sans affect sur la situation de personnes pour une part tirées au sort, pour une autre part sur «signalement» de conseillers du réseau.

La limite de ce dispositif expérimental est dans la teneur du contrôle et le contexte dans lequel on le justifie. En l'occurrence, cette équipe spécialisée ne contrôle que les demandeurs d'emploi, et aucunement les employeurs du même bassin d'emploi - rôles restant à la main de l'Inspection du travail (débordée car en sous-effectif chronique) et des caisses de recouvrement (Urssaf etc.) ; donc petit problème éthique : on laisse à penser que seul le demandeur d'emploi est potentiellement fautif et punissable... Or dans une région où il est officiel que le travail dissimulé tend à devenir endémique dans le BTP et l'hôtellerie - restauration..., cela nous dérange vraiment ! Car ce ne sont bien souvent pas des artisans «au noir» spontanément non déclarés, mais des personnes de bonne volonté qui ne trouvent dans leur métier que des entreprises ou des particuliers qui sans vergogne leur proposent du travail sans vouloir les déclarer ; cela dans un contexte de forte crise et où des travailleurs venus en toute légalité du sud ou de l'est de l'Europe se proposent et acceptent des conditions de travail et de rémunération indignes...

Quant à prouver ses recherches d'emploi, que montrer d'autre que sa bonne volonté, des listes de mails envoyés, des carnets où l'on explique avoir sollicité des personnes de son «réseau» ?

Prévenez donc autour de vous : à Toulon désormais on peut être contrôlé, et mieux vaut avoir des éléments factuels à produire pour convaincre : «chômeurs vos papiers» !

Précision du SNU 83 : il va de soi que toute notification de sanction, à savoir une radiation pour une durée limitée entraînant la suspension des allocations chômage, peut faire l'objet en premier lieu d'un recours auprès du responsable local à l'origine de la décision. Ensuite, et avant l'éventuelle saisie du Tribunal administratif, nous recommandons de saisir le Médiateur de Pôle Emploi PACA qui s'est en de très nombreuses occasions avéré être un recours efficace.

Pierre Juste.

# Portrait de salarié-es en lutte à Fralib.

*Les salarié-es de Fralib (une entreprise de Gémenos qui produisait notamment le fameux thé de l'Éléphant) sont en lutte depuis plus de 1000 jours contre la fermeture de leur usine et pour la reprendre en SCOP (coopérative ouvrière de production). Nous avons interviewé l'un des responsables de leur syndicat CGT.*

**FSU : Bonjour camarade, et merci pour cet entretien. Vous êtes en lutte depuis plus de 1000 jours, pourriez-vous présenter Fralib et les raisons qui ont motivé votre lutte ?**

**Olivier Leberquier :** Fralib signifie « Française d'Alimentation et de boisson », et produisait le fameux « Thé de l'Éléphant », mais aussi des infusions. Reprise par Lipton dont le propriétaire est la multinationale de l'alimentation Unilever, l'usine Fralib de Gémenos est une usine productive. Unilever lui retire progressivement une partie de ses productions... pour ensuite décider en 2010 que l'usine est en « surcapacité » : il fallait la fermer, et licencier 180 salarié-e-s ! Notre lutte commence alors.

**FSU : Comment se passent les discussions avec Unilever ? Pour vous, d'autres solutions sont-elles possibles ?**

**O.L. :** Unilever n'a jamais voulu discuter des propositions des salarié-e-s pour maintenir l'activité et les emplois sur le site, et n'accepte de discuter que du montant des indemnités de départ des salarié-e-s pour fermer le site de production. Nous avons combattu cette logique et fait annuler trois plans sociaux, les salarié-e-s n'ont pas accepté les propositions d'Unilever qui compte sur leurs difficultés sociales et leur épuisement, en multipliant les formes de pression.

Les salarié-e-s proposent quant à eux de relancer la production en faisant de Fralib une coopérative ouvrière. Nous voulons relancer une production de thé et d'infusions utilisant des produits naturels, en partenariat avec des producteurs locaux. Mais pour cela il faut des moyens : Unilever doit assumer ses responsabilités y compris sur le plan financier.

**FSU : Votre lutte dure maintenant depuis plus de 1000 jours. Comment expliquer cette durée ?**

**O.L. :** Effectivement nous sommes entré-e-s en lutte le 28 septembre 2010, nous n'imaginions pas pouvoir nous battre aussi longtemps ! Cela s'explique par le gros engagement des salarié-e-s : dans notre usine le syndicat est très implanté et depuis longtemps, il organise la solidarité au quotidien. Mais ce n'est pas la seule explication, car une partie des salarié-e-s en lutte ne sont pas syndiqué-e-s : il y a aussi une tradition de luttes (9 semaines de conflit sur les salaires début 2010 par exemple...), qui ont fait prendre conscience aux salarié-e-s de la réalité économique de leur entreprise.

**FSU : Comment analysez-vous l'attitude des autorités publiques ?**

**O.L. :** D'un côté, l'élection d'un nouveau gouvernement a joué : ainsi après avoir reçu notre deuxième lettre de licenciement en mai 2012 nous avons occupé l'usine jusqu'à maintenant, l'Etat a refusé de nous en expulser. Et la communauté urbaine de Marseille (CUM) a racheté à Unilever les bâtiments et terrains de l'usine pour soutenir notre projet. Montebourg en 2011 pendant les primaires socia-

listes avait même parlé de réquisitionner la marque Éléphant. Mais aujourd'hui le gouvernement capitule devant Unilever, pour soi-disant éviter des licenciements de leur part : or Unilever veut quand même continuer à supprimer des emplois, alors que notre lutte a montré que c'est en combattant leurs projets - et non en les accompagnant - que l'on défend le mieux les emplois.

**FSU : Vous avez organisé un "forum des luttes" le 28 juin : de quoi s'agissait-il ?**

**O.L. :** Il est indispensable de faire converger les luttes, du privé mais aussi du public, car on est plus forts en menant les luttes tous ensemble et en même temps. Il faut donc aussi organiser la solidarité entre les travailleurs/euses en lutte.

**FSU : Comment est organisée votre lutte ?**

Une Assemblée Générale souveraine des salarié-e-s, réunie toutes les semaines, prend toutes les décisions importantes. Nous avons

aussi mis en place des commissions auxquelles chaque salarié-e peut participer : elles réfléchissent à des questions précises (diversification de nos activités, méthodes de production...), et font des propositions présentées à l'AG.

Nous maintiendrons ce fonctionnement collectif et démocratique si notre projet de SCOP aboutit : les AG décideront de garder ou changer les responsables, de répartir les

recettes et les bénéfices... il s'agit de conserver l'emploi et de vivre de notre travail, mais aussi de changer le fonctionnement salarié (éventail des salaires de 1 à 4 maximum entre le plus bas et le plus haut, égalité femmes/hommes, à travail égal salaire égal...).

**FSU : Comment les salarié-es peuvent-ils manifester leur solidarité avec votre lutte ?**

**O.L. :** Tout d'abord en participant à nos actions, et aussi en boycottant Lipton et toutes les marques du Groupe Unilever. Il faut informer la population sur cette multinationale qui exploite sauvagement ses salarié-e-s dans le Tiers-Monde. Il est aussi possible de nous soutenir par la solidarité financière (nous avons une association pour cela : « Force et bon thé »), ou en se procurant la production militante de tilleul de la Drôme que nous venons de lancer.

**Pour plus d'informations :** <http://cgt.fralibvivra.over-blog.com/>

Entretien réalisé par Quentin Dauphiné.



Dans l'actualité...

### Le « sarkothon » risque de coûter bonbon...

En effet, comme n'importe quel don, d'un individu ou d'un parti politique, une contribution ouvre le droit à une réduction d'impôt égale à 66% du montant de la donation. Un militant qui aurait donné 85 euros au parti (le montant moyen des dons) ne paiera en réalité que 28,90 euros de sa poche et l'Etat lui remboursera 56,10 euros en réduction d'impôt. Si l'on se fie à cette moyenne, sur les 11 millions de la collecte, l'Etat pourrait déboursier 7,26 millions d'euros !

### Si à l'avenir on vous propose un job de député, un bon conseil : refusez tout de suite !

Pas assez payé... C'est le sentiment d'Henri Guaino, ex-conseiller spécial de Nicolas Sarkozy. Invité sur le plateau de l'émission de Laurence Ferrari le 13 septembre, sur I-Télé, il déclare que le salaire des parlementaires est trop bas ; "7.100 euros bruts par mois", "ça fait 5.200 euros nets". Pour l'élu des Yvelines, les conditions de travail des députés sont "mauvaises" et le climat n'est "pas bon". Foutue crise...



FSU

4

## Formation : tout reste à faire.

La FSU critiquait depuis des années la "formation" à la sauce Chatel, consistant de fait en un sabotage délibéré de la formation initiale des nouveaux/nouvelles collègues. La loi de refondation de l'école de Peillon proclame son objectif de rétablissement d'une formation digne de ce nom pour les personnels.

Mais, de quelle formation parle-t-on ?

Celle où un-e étudiant-e doit pouvoir dans le même temps : obtenir son année de master 1 et préparer les écrits du concours puis obtenir le master 2... tout en préparant les oraux du concours et en assurant un mi-temps en classe ?

Celle qui a fait entrer la précarité enseignante dans le premier degré en mettant en responsabilité face aux élèves des étudiants admissibles ? Celle qui continue à mettre en difficulté les tuteurs/tutrices, maîtres-formateurs et conseiller-es pédagogiques en les sollicitant à l'extrême ?

Cette année dans le Var, ils sont 120 professeur-es des écoles stagiaires à subir la non-formation "Châtel", 62 étudiant-es en master 2 admissibles, alternant formation dans les ESPE et stage en responsabilité un jour par semaine. L'an prochain, ce sera un mi-temps qui sera consacré au stage et cela diminuera donc fortement le temps de formation théorique et universitaire. De même dans le second degré, environ 270 stagiaires ont un service à peine allégé et 150 étudiant-es admissibles en master 2 sont concerné-es dans l'académie de Nice.

Les conditions de préparation du concours et de la formation laissent ainsi à désirer. En guise de refondation de la formation, nous avons :

- la multiplication de catégories d'étudiant-es en formation : les stagiaires "classiques" et les étudiant-es en master 2 admissibles (voir plus haut), mais aussi les "emplois d'avenir professeur" (820 dans le Var) censé-es pouvoir préparer les concours tout en exerçant des missions "d'appui éducatif" (remplacer des collègues absent-es ?), les Assistant-es d'Éducation qui sont eux/elles aussi censé-es préparer un concours tout en travaillant 36 heures par semaine...

- ... finalement autant de personnels précaires et très mal payés, qui peuvent alimenter le vivier de précaires en cas d'échec aux concours. Précarité aussi pour les AVS des écoles à qui on promet un

CDI en lieu et place d'un statut.

Le ministère a mis en place nombre de dispositifs qui sont à la fois très complexes (au vu des différentes situations par rapport au concours ou au master, il y a au total 14 catégories différentes d'étudiant-es !)... et peu efficaces : comment concilier études, préparation d'un concours et emploi - à temps partiel ou à temps plein - dans un établissement scolaire ?

Sans compter que les conditions d'études laissent fortement à désirer. Du fait de la déréglementation du système des diplômes liée aux précédentes contre-réformes dans les universités, les



masters MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation) sont préparés de façons très différentes selon les universités : il y a jusqu'à 25% de différences concernant le volume de formation d'une université à l'autre. Sans même

parler des inégalités de moyens qui de toutes les façons sont notoirement insuffisants à peu près partout...

Ne pouvait-on pas avoir plus d'ambition ? Ce qui est sûr c'est que ces jeunes collègues auront bien besoin de la solidarité qui règne dans les écoles pour un fois de plus pallier les manques institutionnels. Mais cela ne saurait suffire.

La FSU du Var suivra les étudiant-es et stagiaires tout au long de l'année en assurant des permanences dans les ESPE et en allant rencontrer ces jeunes collègues directement dans les écoles. Elle sera force de proposition pour améliorer le système coûte que coûte. Un-e étudiant-e ne doit pas être considéré-e comme un moyen de remplacement ! L'entrée dans le métier doit se faire de manière progressive, le temps en responsabilité ne doit pas excéder un tiers temps de service pour permettre un retour réflexif et une analyse des pratiques.

Ainsi pour la FSU des solutions immédiates doivent se mettre en place :

- le rétablissement d'une formation digne de ce nom (service réduit sous statut de fonctionnaire stagiaire)
- un pré-recrutement pour permettre aux étudiant-es issu-es des classes populaires de pouvoir préparer les concours dans des conditions correctes.

Aurélié Sanchez, Quentin Dauphiné.

## Entretien.

« Rythmes scolaires : maintenant, c'est avec nous ! » Le SNUipp-FSU lance une grande pétition nationale avec comme exigence l'ouverture de discussions avec le ministre afin que soit réécrit le décret qui encadre cette réforme mal ficelée. Avec le passage à la semaine de quatre jours et demi, beaucoup de questions se posent pour les enseignant-es et les familles. Lydie Daguet, enseignante en maternelle à Brignoles dans une école qui a subi la réforme des rythmes, nous parle de son quotidien.

### La semaine se distribue de quelle façon ?

Les heures de classe sont organisées de 8h20 à 11h30 les matins et de 13h20 à 15h45 les après-midi sauf pour le mercredi où la classe commence à 8h20 et se termine à 11h30.

### Qu'en est-il des activités péri-scolaires ?

L'accueil péri-scolaire est assuré pour les élèves de maternelle et de l'élémentaire en un même lieu de 7h30 à 8h20 et de 11h30 à 13h20 avec du personnel mairie. Ce temps est payant (de 5 à 13 euros par mois en fonction du Quotien Familial). Des activités péri-scolaires sont proposées aux élèves de 15h45 à 17h30. Les parents peuvent venir chercher leur enfant à 17h ou à 17h30. Les enfants sont pris en charge par du personnel mairie et des intervenants associatifs. Le coût varie entre 2,5 euros et 10 euros pour le Quotien Familial le plus bas et entre 6,50 à 26 euros pour le QF le plus élevé.

Le mercredi, une garderie gratuite a été mise en place de 11h30 à 12h30 pour les parents qui ont besoin de ce temps pour venir récupérer leur enfant.

### Comment l'équipe pédagogique vit-elle ce changement ? et les parents ?

Côté enseignant-es, certain-es déplorent le fait de venir à l'école le mercredi, d'autres s'en accommodent plutôt bien. Le temps de l'après-midi est trop court et il nous a été difficile de nous adapter et de modifier nos emplois du temps. Pour beaucoup le temps du mercredi ne compense pas les fins d'après-midi "perdus" et souvent des activités particulières ont été prévues (chorale en GS).

D'autres inconvénients sont ressentis par les enseignant-es, on peut citer :

- le fait d'être « chasser de sa classe dès 16 h »

- la prise en charge pour les activités du soir a demandé une organisation pour la sécurité qui a des incidences sur le temps scolaire (les enfants pris pour les Activités Pédagogiques Complémentaires sortent à 16h45, la sortie avec parents s'effectue à 15h45, et la sortie est prévue à 17h ou 17h30 pour les activités péri-scolaires).

- les « documents de liaison familles » restent souvent à l'école pour les enfants fréquentant le péri-scolaire (une organisation est en voie d'être trouvée).

Quant aux ATSEM, elles courent partout, leurs emplois du temps ont été modifiés. Elles semblent insatisfaites mais ne voient pas comment faire pour amener des changements.

Le gros souci est que nous n'avons pas été associées en tant qu'enseignant-es à la mise en place de ce projet. On nous a juste demandé mi juin

de donner des idées d'activités qui pourraient se dérouler sur le temps péri-scolaire en lien avec le projet d'école.

Notre regard aurait pu éviter des problèmes vécus à la rentrée. Je n'ai pas encore de retour des parents, si ce n'est par rapport au mercredi (certains auraient préféré qu'il n'y ait pas école).

### Quelles revendications portez-vous ?

En ce qui concerne les revendications, je crois que le gros souci a été le manque de concertation, le manque d'échanges entre les différents partenaires. Nous avons tout simplement été évincées volontairement. C'est bien dommage !

Mi-octobre un temps d'évaluation est prévu par la ville, serons-nous invitées ?



## Dans l'actualité suite...

Après Toulon en 2012 et malgré la plainte du rectorat de Nice, l'université privée portugaise Fernando-Pessoa est en passe d'ouvrir une deuxième antenne à

Béziers (Hérault), pour former là aussi des dentistes, des physiothérapeutes, ainsi que des spécialistes de la petite enfance. Pendant ce temps, l'université publique de Montpellier-3 annonce que, pour des raisons d'économie, elle envisage de fermer son site biterrois où étudient 700 jeunes. "Depuis que nous sommes passés à l'autonomie, en 2011, mon université est en faillite chronique et je dois, cette année, trouver 3,5 millions d'euros pour équilibrer le budget", se désole Anne Fraisse, présidente de l'université de Montpellier. Triste coïncidence...

### La Société mutualiste des étudiants de la région parisienne (Smerep) a été

condamnée en juillet devant le jury de déontologie publicitaire, alerté par l'association Les Chiennes de garde et le ministère des droits des femmes. En cause ? Une série de spots publicitaires mettant en scène cinq caricatures d'étudiants accusés de banaliser les clichés sexistes comme par exemple celui ou Claire, "la blonde" ingénue en petite culotte, révèle qu'elle pensait recevoir un catalogue de t-shirts et non une carte de sécurité sociale étudiante ! La Smerep plaide le second degré... On imagine mal leur humour au premier degré...

Benoit Casals

## Impôts : les plus modestes mis à contribution !

Le ministre du budget a reconnu que 2,6 millions de français qui ne payaient pas d'impôts sur le revenu sont entrés dans l'impôt en 2011 (payés en 2012) et 3 millions en 2012 (payés en 2013). Cela est la conséquence du gel de l'impôt instauré par Sarkozy en 2011, gel maintenu par le gouvernement Hollande-Ayrault en 2012 et 2013 ! Même si on ne paie pas un euro d'impôt avec la «décote», lorsqu'un ménage devient imposable, il perd une série d'aides sociales, comme une partie des allocations familiales, l'aide au logement, la gratuité des transports dans la commune... sans compter que ces foyers sont alors soumis à la taxe d'habitation, la redevance audiovisuelle... Si le gouvernement promet de ne plus geler le barème de l'impôt en 2014, tous les contribuables seront encore mis à contribution avec la hausse de la TVA au 1er janvier (20 % et 10 % au lieu de 19,6 % et 7 % !) mais aussi avec la suppression des réductions d'impôts pour les familles ayant des enfants dans le secondaire et le supérieur.

D'un côté le gouvernement distribue 20 milliards de cadeaux d'impôts aux entreprises, de l'autre il augmente la fiscalité pour les salariés et les retraités. Sans compter que la fraude et l'évasion fiscale se multiplient sans qu'aucune mesure concrète ne soit prise.

Gilberte MANDON

**LE COLLECTIF DEPARTEMENTAL POUR «LE DROIT AU LOGEMENT POUR TOUS»**

La crise du logement en France est de plus en plus aigüe : près de 4 millions de personnes ne sont pas logées ou très mal logées, les 4 millions de locataires HLM, les locataires et les accédants

modestes sont accablés par la cherté des loyers, des charges de l'immobilier. La majorité de la population est confrontée à ce problème et la précarisation gagne du terrain. Le département du Var est malheureusement dans le peloton de tête du mal ou (et) cher logement.

Dans ce contexte ce collectif auquel participe notre fédération, s'est créé le 5 novembre 2011. Il revendique entre autre, une augmentation de la construction de logements sociaux (le Var se trouve juste derrière la région parisienne dans le classement des mauvais élèves) et la possibilité pour tous de pouvoir avoir un logement décent. Un point très positif : des Assises ont eu lieu sous la présidence du préfet de région qui ont mis en évidence ces manques et qui ont acté la nécessité d'un rattrapage.

Pour continuer à enrichir le débat, le collectif a invité M.Mechmache (président d'A.C.L.E.F.E.U) à venir présenter son rapport remis au ministère de la ville en juillet 2013 intitulé «Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires» au centre Mandela de La Seyne sur Mer le 24 octobre de 15h à 17h. Venez nombreuses et nombreux !

Gérard Permingeat.



**Des débats**

**Le collectif varois pour un audit citoyen de la dette (CAC 83)** auquel participe, ATTAC Var, LDH, CGT, FSU, Solidaires, EELV, NPA, PCF, PG, Alternatifs, FASE, Parti Occitan, M'PEP, Indignés Toulon, a organisé au Royal la projection d'un film suivi d'un débat jeudi 4 octobre. Le visionnage du film «Le Grand retournement» a été suivi d'un débat animé par le réalisateur Gérard Mordillat.



**L'intersyndicale de l'Université Toulon Var (FSU CGT Solidaires) et ATAC Var** ont organisé mardi 1er octobre, un débat intitulé «Retraites 2013... une nouvelle régression annoncée - Enjeux et alternatives». La conférence et le débat ont été animés par Bernard Friot sociologue - économiste - membre du Réseau Salarial - auteur de «L'Enjeu des Retraites»

**Pourquoi faut-il augmenter les salaires dans la FP ?**

Dans un contexte marqué par les suppressions d'emplois et la dégradation des conditions de travail, le pouvoir d'achat des fonctionnaires n'a cessé de reculer :

- gel du point d'indice en 2011, 2012 et maintenant 2013 auquel s'ajoutent les précédents reculs de notre pouvoir d'achat de 2000 à 2010 ; au final, c'est 13% de pouvoir d'achat perdu depuis 2000 !
- augmentation de la retenue pour pension pour atteindre une journée de salaire par mois en 2020 ;
- augmentation de l'assiette de la CSG en janvier 2012 ;
- taxation des mutuelles qui doivent augmenter leurs cotisations ;

Les politiques salariales dans la fonction publique, passées et actuelles, sont désastreuses. Elles entraînent de jour en jour les agents dans une spirale de dévalorisation et de déclassement salarial, amenant ainsi une part de plus en plus grande d'entre eux dans une situation économique difficile (20% des agents sont payés au SMIC). Pour la treizième fois depuis 2000, le gouvernement a été contraint de relever le traitement minimum des fonctionnaires pour le porter... au niveau du SMIC !

L'écrasement de la carrière et le déclassement salarial concernent toutes les catégories. Désormais, le recrutement en catégorie B se fait à 0,65 % du SMIC, celui en catégorie A, à 13 % du SMIC. En catégorie C, compte tenu du tassement des grilles, la carrière n'existe plus. La plupart des non titulaires, lorsqu'ils ne sont pas payés au SMIC, ne voient pas leur salaire évoluer. Rien ne justifie qu'aujourd'hui les personnels de la Fonction publique soient moins payés que leurs aînés. Toutes les mesures au nom du «Travailler

plus pour gagner plus» ont accru les inégalités salariales entre les femmes et hommes. A ne plus rémunérer les qualifications dont la Fonction publique a besoin, certains métiers connaissent une réelle crise de vocation (infirmières, enseignants...).

**Pour la FSU, une autre politique salariale est possible et urgente !**

La crise ne provient pas du niveau des salaires et des pensions et le déficit public s'est accentué d'abord du fait des cadeaux fiscaux et des exonérations sociales.

La politique de la demande qui consiste à stimuler, par exemple la croissance en augmentant les salaires est un levier, instaurer un nouveau contrat social avec une diminution du temps de travail peut diviser le chômage par deux en dix ans ... Salaire-emploi-retraite : tout est lié. Plus de salaire, c'est plus de pouvoir d'achat, plus de cotisations salariales ...

Or, la part des richesses reversée en salaires pour les agents de l'État n'a cessé de diminuer depuis 1999. Si elle s'était maintenue, cela aurait dégagé 18 milliards d'euros, soit le coût d'une augmentation du point d'indice de 22 %. La baisse des traitements relève donc d'un choix politique et non d'une nécessité économique.

Il nous faut aussi réformer la fiscalité... Les chantiers à mener sont importants : il n'y a pas de fatalité et augmenter les salaires constitue une des mesures d'urgence.

Des négociations salariales doivent s'ouvrir dans la Fonction Publique. La FSU exige la progression du pouvoir d'achat des traitements et des pensions, et la refonte de la grille.

Laurent Lopez.

# Pôle Emploi sommé de «vendre» de l'emploi d'avenir et d'en recruter !

Pour inverser la courbe du chômage d'ici la fin de l'année, la nouvelle marotte à la mode s'appelle «les emplois d'avenir». Il n'est pas nouveau qu'un gouvernement -et cela s'est vu sous toutes les couleurs politiques- recoure aux emplois aidés, des contrats accessibles sous conditions d'être dans une situation de chômage particulière : jeune peu qualifié, sénior, personne reconnue handicapée, demandeur d'emploi «de longue durée», personnes domiciliées en Zone Urbaine Sensible (ZUS)... Les critères d'éligibilité ne manquent pas, et les dispositifs sont plus que jamais multiples au point de devenir une usine à gaz pour ceux qui sont chargés de les mettre en œuvre ; on vient même d'inventer encore les «emplois francs» ! On est bien loin du choc de simplification administrative... Quant à baisser la feuille d'impôt du citoyen et réduire les déficits publics, on ne peut pas dire que ces contrats financés par l'Etat y contribuent...



Emplois d'avenir donc, en tête de gondole à Pôle Emploi depuis cet été, avec le concours des Missions Locales : c'est LA mesure du moment. Et les consignes sont claires, il faut en «vendre». Au point que des conseillers se voient désignés pour faire de la prospection téléphonique auprès des employeurs potentiels afin de leur vanter l'avantage qu'ils auraient à recourir rapidement à ce dispositif ! De véritables VRP avec, pour les Directeurs d'agences, des résultats chiffrés attendus ! En effet, les préfets sont en embuscade avec Pôle Emploi dans le viseur, et toute la ligne hiérarchique du coup est au garde-à-vous : il faut signer des emplois d'avenir (100.000 sur tout le territoire d'ici la fin de l'année), les carrières en dépendent,

au moins autant que les vies professionnelles des jeunes concernés. Pour la petite histoire, tous les 15 jours, les 22 préfets de région de France métropolitaine s'installent devant leur écran de visioconférence avec en face, Michel Sapin, ministre du Travail, qui leur pose à tous la même question : «Où en est-on ?». Et du coup, localement c'est à qui montrera qu'il est 1er de la classe avec une conférence de presse ou un article dans le journal à chaque démarrage de contrat ou presque ! Enfin tant mieux pour ces jeunes qui se voient avec un (petit) salaire à la fin du mois... pour quelques mois ! Bon, soyons complets, le dispositif exige que le/la jeune embauché-e bénéficie d'une formation propre à préparer son avenir. Cela dit, si 900 jeunes ont déjà été recrutés en Emplois d'avenir à ce jour (source : Var Matin le 18/9/2013), il faudra faire le bilan d'ici quelques mois des emplois réellement pérennes.

Et pour finir, comme on n'est jamais mieux servi que par soi-même, les agents de Pôle Emploi de la région PACA ont appris par un mail de leur Direction qu'ils devaient chercher dans leur portefeuille des candidats car «Pôle Emploi souhaite participer activement à l'insertion professionnelle des jeunes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi» (sic !). L'engagement régional en PACA est de recruter 15 emplois d'avenir à compter du 1er octobre 2013. Traduction syndicale : le gouvernement a sommé Pôle Emploi de participer activement à la distribution d'emplois d'avenir afin de contribuer à l'atteinte des résultats politiques qu'il s'est fixé ! Nul doute que nous devons avoir une vigilance toute particulière sur la volonté réelle de notre établissement de «participer activement à l'insertion professionnelle» de ces jeunes, l'expérience prouvant que ce ne sont pas toujours les plus en difficultés que nous recrutons sur des contrats aidés (beaucoup de contrats CAE), et qu'après les avoir bien «usés» à l'accueil dans les agences (poste très «exposé»), on préfère les remplacer par d'autres plutôt que de les titulariser. Insertion professionnelle ? Les cordonniers sont souvent les plus mal chaussés...

Pierre Juste.



C'est avec une immense émotion que nous avons appris le décès de notre collègue Pierre Jacque.

Il s'est donné la mort dimanche 1er septembre. Dans une lettre qu'il a laissée, il explique les raisons de son geste et parle de sa souffrance au travail face à une réforme des sections technologiques qu'il contestait.

Nous sommes nombreux à avoir travaillé avec Pierre lors de ses années passées au lycée Rouvière à Toulon.

Nous gardons le souvenir d'un professeur disponible, extrêmement consciencieux et d'une très grande gentillesse. C'était aussi un militant actif et préoccupé par l'évolution des questions éducatives.

Nous sommes bouleversés par son geste qui doit nous faire prendre conscience des difficultés de notre métier. Toutes nos pensées vont à sa famille, à ses proches et à ses collègues du lycée Artaud. Celles et ceux qui le souhaitent peuvent laisser un message de soutien sur le blog de la FSU

Aix Marseille (<http://www.aix.snes.edu/spip.php?article1737>).

Sa famille et ses proches y seront sensibles.

Une minute de silence a été organisée en salle des professeurs au lycée Rouvière jeudi 5 septembre à 10 h.

Gérald Ferro.

## La FSU du Var organise un stage sur les retraites le mardi 4 février à la Bourse du travail de Toulon.

Anne Feray spécialiste de la question pour la FSU viendra nous rappeler les revendications de la FSU sur le sujet, faire un point de la situation et présenter concrètement les effets de la réforme. Venez nombreuses et nombreux. Si vous voulez participer, contactez la FSU en écrivant à [fsu83@fsu.fr](mailto:fsu83@fsu.fr). La demande de stage est à faire un mois à l'avance, le modèle de lettre peut être téléchargé sur le site de la FSU.



# Retraites : il faut oser prendre une autre direction !

En 1982, un gouvernement de gauche décidait la retraite à 60 ans à taux plein qui passait ainsi de 65 ans à 60 ans (diminution de l'âge légal du taux plein).

De 1993 à 2010, les contre-réformes se sont succédées, dégradant toujours davantage les conditions d'accès à la retraite à taux plein ainsi que le montant des pensions : réforme Balladur de 1993, réforme Fillon de 2003, réforme Woerth/Sarkozy de 2010.

La nouvelle réforme annoncée par le gouvernement Ayrault/Hollande ne revient pas sur les régressions mises en place par les précédents gouvernements de droite.

Au contraire, elle s'appuie sur les mêmes logiques des précédentes réformes qui ont fortement diminué le niveau des pensions et reculé l'âge de départ sans assurer un financement pérenne de notre système de retraites par répartition.

**Nous sommes tous concernés par la question des retraites, c'est une question sociale et intergénérationnelle.**

• Les actifs, aux salaires gelés depuis 4 ans, et dont l'allongement programmé de la durée de cotisation, donc du travail, sera accompagnée par une nouvelle baisse conséquente de leurs pensions. Le gouvernement et les médias relayent l'ineptie selon laquelle il serait normal

de travailler plus longtemps car on vit plus vieux. Mais vivre, et vivre en bonne santé, sont deux choses différentes ! Et l'espérance de vie en bonne santé a commencé de régresser en France. A tel point que les projections de départ à la retraite sont au-delà de l'espérance de vie en bonne santé...

• Les retraités, présentés comme des nantis, alors que le niveau de vie médian des retraités reste inférieur à celui des actifs. Les pensions ont cessé de suivre l'évolution des salaires, ce qui dégrade leur pouvoir d'achat, et aujourd'hui on va encore plus loin en proposant leur désindexation sur les prix ! Nous exigeons le réexamen des pensions le 1er janvier : Sarkozy l'avait reculé de trois mois (au 1er avril) et Hollande fait beaucoup plus fort en le reculant de 6 mois de plus (au 1er octobre) pour économiser 600 millions d'euros sur notre dos. C'est

inacceptable !

• Les jeunes (étudiants, chômeurs, ou salariés précarisés) qui s'interrogent sur la fin programmée de notre système de retraites solidaires. On les entend souvent dire : « nous, la retraite, on n'en aura pas ». Le collectif « la retraite, une affaire de jeunes », qui rassemble 17 organisations de jeunesse syndicales, politiques et associatives ([www.retraites-jeunes.fr](http://www.retraites-jeunes.fr)) a appelé à manifester le 10 septembre. De plus en plus de jeunes aujourd'hui refusent d'être la première génération d'après la guerre à devoir renoncer à une retraite solidaire. Alors que 5 millions de personnes sont au chômage, première cause du déséquilibre financier de nos retraites, il n'est pas acceptable de vouloir faire travailler plus longtemps les jeunes générations.

**Pour la FSU, d'autres choix sont possibles.**

Plus de justice passe d'abord par la remise à plat des réformes précédentes (afin d'en corriger les injustices qu'elles ont produites,

pas de les aggraver) et par la mobilisation des financements nécessaires à des pensions de haut niveau pour chacun d'entre nous.

Rendre notre système de retraites plus juste et crédible notamment pour les jeunes nécessite un partage du travail et un partage des

richesses plus justes et plus solidaires, bien différents de ceux que nous subissons aujourd'hui.

Age de départ et taux de remplacement sont des choix de société : ils doivent donc être arbitrés au terme d'un débat social. La FSU défend le droit à la retraite à 60 ans avec un taux de remplacement de 75%. Les régimes de retraites doivent être construits pour servir des prestations conformes à ces objectifs. La FSU n'acceptera aucune régression en matière de retraites. Elle appelle les personnels de la Fonction Publique à poursuivre les mobilisations pour une autre réforme des retraites, pour des politiques favorables à l'emploi et aux salaires. Elle les appelle à développer le débat public pour convaincre que d'autres choix sont possibles.

Michel FORTUNA

**Une nouvelle mobilisation intersyndicale des retraités aura lieu le mardi 8 octobre à 10h30 devant la préfecture de Toulon. Une audience est demandée au préfet et une motion avec nos revendications lui sera remise.**

## À qui s'adresser ?

### FSU VAR

Enseignement  
Éducation  
Recherche  
Culture  
Formation  
Insertion



83

#### FSU - Bourse du Travail

13, Avenue Amiral Collet 83000 TOULON  
Tél : 04.94.93.04.40 - Fax : 04.94.93.04.74  
Email : [fsu83@fsu.fr](mailto:fsu83@fsu.fr), site : <http://sd83.fsu.fr>

Instituteurs, Profs des Ecoles, Pegc **SNUipp**  
GIUSIANO Julien  
Immeuble le Rond point - Avenue P et M Curie  
83160 LA VALETTE  
Tél. 04.94.20.87.33 Fax 04.94.20.87.34

Enseignement secondaire **SNES**  
Dominique QUEYROULET, Coline ROZEROT  
208 rue Emile Ollivier, 83000 TOULON  
Tél./ Fax : 04.94.92.36.77

Education Physique **SNEP**  
Amar GUENDOUZ / Gérard PERMINGEAT /  
Fabienne RAIMBAULT / Brigitte REBOUT  
Tél : 04 93 86 19 52  
FSU Var, 13 Av Amiral Collet 83000 TOULON

Lycées professionnels **SNUEP**  
Andrée RUGGIERO Secrétaire Académique  
FSU Var, 13 Av Amiral Collet 83000 TOULON  
Tél : 06.79.44.06.81

Technique agricole public **SNETAP**  
Patrick PRENANT Tél : 04.94.01.35.55  
Lycée Agricole 83408 HYERES CEDEX

Protection Judiciaire Jeunesse **SNPES - PJJ**  
Karine MOLINIER  
Unité éducative de Milieu ouvert  
38 rue M. Pagnol, 83500 La Seyne Sur Mer  
Tél : 04 94 15 39 79 ou 06 09 89 20 66

Assistantes sociales **SNUAS FP**  
FSU Var, 13 Av Amiral Collet 83000 TOULON

Administration scolaire, universitaire, bibliothèques  
**SNASUB**  
FSU Var, 13 Av Amiral Collet 83000 TOULON

Agents, Techniciens de labo, Ouvriers et Services  
agents territoriaux **SNUACTE**  
Nonce Biondi, [nbiondi@regionpaca.fr](mailto:nbiondi@regionpaca.fr)  
Patrice Espenon, [pespenon@regionpaca.fr](mailto:pespenon@regionpaca.fr)  
Valérie Dalmasso (agents de labo), 0611186229  
FSU Var, 13 Av Amiral Collet, 83000 TOULON

Infirmières conseillères de santé **SNICS**  
FSU VAR, 13 Av Amiral Collet 83000 TOULON

Enseignement supérieur, **SNESUP**  
Emilie Devriendt, [emilie.devriendt@univ-tln.fr](mailto:emilie.devriendt@univ-tln.fr)

**SNU POLE EMPLOI**  
Cecile Davril FSU Var, 13 av Amiral Collet, 83000  
Toulon ; [cecile.davril@pole-emploi.fr](mailto:cecile.davril@pole-emploi.fr).

Équipement (DDE) **SUP'Equip**  
Georges BLANC 06.28.34.05.62  
FSU Var, 13 Av Amiral Collet 83000 TOULON

Environnement **SNE**  
Eric SERANTONI tel : 06 83 99 14 84  
Parc National de Port Cros  
Castel Ste Claire 83400 HYERES

Personnels de l'administration Pénitentiaire **SNEPAP**  
Gautier SCHONT Annick KOURIO  
SPIP, 146 av Maréchal Foch, 83000 Toulon,  
04 94 92 52 12



#### FSU PACA

Bourse du travail,  
23 bd Charles Nedelec,  
13331 Marseille cédex 3

FSU

8

